

Date de dépôt: 1er mars 2006

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de la commission de l'économie
concernant l'Aéroport International de Genève-Cointrin**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 octobre 1996, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- la décision regrettable de Swissair de supprimer la plupart de ses vols long-courriers depuis Genève;*
- les graves conséquences de cette décision pour la Suisse occidentale, Genève et la France voisine;*

invite le Conseil d'Etat

- à lui présenter un rapport sur la nouvelle situation de l'aéroport suite à cette décision;*
- à lui faire toutes propositions utiles à l'amélioration de l'attractivité de l'aéroport en vue de maintenir et développer des vols intercontinentaux exploités en priorité par Swissair ou subsidiairement par d'autres compagnies suisses ou étrangères, compte tenu :*
 - du soutien de la Conférence des gouvernements des cantons de Suisse occidentale,*

- *des décisions du Conseil fédéral de proposer la modification de l'article 103 de la loi sur l'aviation (suppression du monopole de Swissair) et d'accorder des droits de 5e liberté aux compagnies étrangères faisant escale à Genève,*
- *de la volonté de maintenir des emplois de qualité,*
- *de la volonté de poursuivre la lutte contre le bruit et la pollution*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le monde de l'aéronautique a connu, depuis une quinzaine d'années, de profonds bouleversements. L'Aéroport International de Genève (AIG) a subi – comme l'ensemble des infrastructures dédiées aux transports aériens, les conséquences parfois brutales de ces changements. La décision de la compagnie aérienne de l'époque, Swissair, de concentrer ses activités sur un seul hub zurichois, fut pour notre aéroport un des premiers signaux des bouleversements qu'allait connaître le ciel européen.

Comme toute entreprise soumise aux aléas économiques, l'AIG a bien été contraint de faire face à cette décision qui fut – à juste titre – fort critiquée par l'ensemble des acteurs politiques et économiques de Genève.

Pour maintenir une offre aérienne adéquate, l'AIG a recherché d'autres compagnies, à même de reprendre les lignes délaissées par Swissair. C'est dans ce cadre notamment que la compagnie, dite « low cost », Easyjet, s'est implantée à Genève.

Le travail déployé par le conseil d'Administration et la direction de l'AIG depuis le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat (1996) a permis à notre aéroport de continuer son développement, de maintenir des emplois de qualité, tout en mettant en place une politique active de développement durable.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger